



COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Cent vingt-troisième session

Rome, 6-8 octobre 2025

**Informations actualisées sur la Politique de la FAO
relative à la protection des données**

I. Contexte

1. Le présent document est soumis au Comité des questions constitutionnelles et juridiques (ci-après «le CQCJ» ou «le Comité»), étant rappelé que, dans le rapport de sa 121^e session, que le Conseil a examiné à sa 176^e session¹, le Comité «a dit attendre avec intérêt de recevoir d'autres informations actualisées à sa session de l'automne 2025»².

II. Gouvernance et contrôle en matière de protection des données

A. Comité de contrôle de la protection des données

2. Présidé par l'Économiste en chef, le Comité de contrôle de la protection des données a continué de se réunir périodiquement. À sa septième et dernière réunion en date, qui s'est tenue le 10 février 2025, il a pris note des progrès que l'Unité de protection des données (ci-après «l'Unité») avait accomplis dans la mise en œuvre de la Politique de la FAO relative à la protection des données (ci-après «la Politique»). Le Comité de contrôle de la protection des données a continué d'exercer ses fonctions de contrôle et de suivi en examinant les instruments élaborés par l'Unité et en formulant des observations de fond à leur sujet. Il s'agit notamment des modèles de rapports sur la protection des données, des documents d'orientation opérationnelle et du questionnaire sur la protection des données.

B. Production de rapports et suivi en matière de protection des données

3. Le questionnaire sur la protection des données a été créé par l'Unité de protection des données. Il est rempli chaque année par tous les bureaux, divisions et centres de la FAO et sert de base au rapport annuel que l'Unité adresse au Comité de contrôle de la protection des données. Le premier questionnaire, qui couvrait l'année civile 2023, a été intégré au rapport annuel sur la protection des données que l'Unité a soumis au Comité de contrôle de la protection des données en mai 2025. Le deuxième questionnaire, couvrant l'année civile 2024, sera intégré dans le rapport annuel sur la

¹ [CL 176/REP](#), paragraphe 34, alinéa c, sous-alinéa ii.

² [CL 176/11](#), paragraphe 13.

protection des données que l'Unité soumettra à la prochaine réunion du Comité de contrôle de la protection des données.

4. L'Unité a formulé des recommandations relatives à la protection des données dans le contexte du cadre de suivi de la FAO applicable à la conformité et au contrôle interne des bureaux de pays (CIC). Ces recommandations facilitent la mise en œuvre de la Politique en renforçant la sensibilisation à la protection des données dans certains bureaux de pays à haut risque qui traitent des données sensibles concernant des bénéficiaires.

C. Gestion des risques de l'Organisation

5. Les risques liés à la protection des données ont été intégrés dans le cadre de gestion des risques et dans le catalogue des risques de l'Organisation afin de mieux systématiser la protection des données. Grâce à cette intégration, les risques, tels que les divulgations non autorisées ou les garanties de protection des données insuffisantes, sont systématiquement recensés, évalués, réduits et documentés dans tous les bureaux, divisions et centres de la FAO. En outre, le cadre et le catalogue des risques sont intégrés à la plateforme de gestion de projets de la FAO (Système d'information sur la gestion du Programme de terrain), ce qui permet aux équipes de projet de gérer de manière anticipée les risques liés à la protection des données tout au long du cycle de chaque projet.

III. Appui opérationnel à la protection des données

A. Procédures, orientations et modèles relatifs à la protection des données

6. L'Unité a poursuivi ses activités visant à élaborer et à perfectionner des procédures, des notes d'orientation et des modèles relatifs à la protection des données afin d'aider tous les membres du personnel de la FAO à s'acquitter des responsabilités et obligations personnelles qui leur incombent au titre de la Politique.

B. Système de gestion des services

7. L'Unité de protection des données a créé un catalogue de services de protection et confidentialité des données, qui est hébergé sur une plateforme en ligne permettant de créer et de gérer des flux de travail automatisés liés à la protection des données. Ce catalogue répertorie les services d'assistance internes proposés par l'Unité, à savoir notamment: la fourniture de conseils en matière de protection des données concernant l'évaluation des risques liés aux tiers, les instruments contractuels et la classification des données; des conseils en matière de protection des données pour le développement de systèmes, d'applications ou de plateformes; la présentation de rapports annuels sur la protection des données; des procédures opérationnelles et des orientations; le signalement des violations de données et des transferts de données; la formation, le renforcement des capacités et le partage des connaissances. L'adoption d'un catalogue de services de protection et confidentialité des données a permis à l'Unité de simplifier sa gestion des demandes d'assistance en matière de protection des données et le triage des demandes des fournisseurs de données.

C. Demandes des fournisseurs de données et services d'assistance en matière de protection des données

8. L'Unité a continué de servir de point de contact de l'Organisation pour trier les demandes des fournisseurs de données concernant l'accès à leurs données et/ou la correction, l'opposition au traitement ou la suppression de celles-ci. Grâce à l'optimisation des processus de travail, elle a pu

traiter 42 demandes entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 juin 2025³, soit une hausse de 133 pour cent par rapport au nombre de demandes traitées au cours de la précédente période⁴.

9. L'Unité a continué de fournir ses services d'assistance en donnant des conseils sur la protection des données dans l'ensemble des bureaux, divisions et centres de la FAO. Elle a traité au total 251 demandes d'assistance au cours de la même période de 12 mois mentionnée ci-dessus (c'est-à-dire du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025). Cela représente une augmentation de 42 pour cent par rapport au nombre de demandes traitées au cours de la précédente période⁵. Ces demandes d'assistance se rapportent principalement à des conseils sur le partage des données; toutefois, un nombre considérable d'entre elles portent également sur les avis relatifs à la protection et à la confidentialité des données et le traitement des demandes des fournisseurs de données. La progression de ce type de demandes témoigne de la prise de conscience durable et accrue des risques liés à la protection des données dans l'ensemble des bureaux, divisions et centres de la FAO.

D. Sensibilisation et renforcement des capacités

10. L'Unité a poursuivi ses activités de sensibilisation et de renforcement des capacités visant à ce que la Politique soit mieux comprise et mieux appliquée dans toute l'Organisation. Ces activités visaient également à garantir la cohérence des normes de conformité à tous les niveaux de l'Organisation. Elles ont donné lieu à:

- a) une collaboration entre les organisations, notamment un partenariat avec le Centre international de calcul des Nations Unies qui a donné lieu à un webinaire destiné à mettre en évidence les risques, en matière de protection des données, qui découlent du partage de données avec des tiers;
- b) des réunions d'information ciblées, destinées aux bureaux régionaux de la FAO et aux divisions du siège, ayant pour objet les risques opérationnels et les obligations de conformité prévues par la Politique relative à la protection des données;
- c) l'élargissement de la gamme de ressources de connaissance multilingues mis à la disposition du personnel de la FAO, notamment des entretiens, des publications numériques, des vidéos explicatives et des infographies, dans le but de favoriser une culture de la protection des données et d'aider le personnel de la FAO à comprendre comment appliquer la Politique relative à la protection des données dans son travail au quotidien et comment se conformer aux responsabilités et obligations individuelles prévues par cette politique;
- d) des ateliers mensuels sur la protection des données, consistant en séances interactives auxquelles tout le personnel de la FAO peut participer, qui servent à fournir des conseils pratiques, répondre aux questions du terrain et favoriser la formation continue dans toute l'Organisation.

E. Les champions de la protection des données

11. L'Unité a poursuivi ses efforts visant à consolider le réseau des champions de la protection des données en renforçant la coordination, la mobilisation et les moyens d'action de ces champions.

IV. Suite que le Comité est invité à donner

12. Le Comité est invité à prendre note des informations actualisées contenues dans le présent document et à formuler les observations qu'il jugera utiles.

³ Le choix de cette période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 s'explique par le souci de présenter les quatre trimestres les plus récents pour lesquels des données sont disponibles au moment de la rédaction du présent document.

⁴ La précédente période à l'examen couvre des données comprises entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024.

⁵ Du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.